

Jonathan Lachance
Université du Québec à Montréal

L'architecture des bungalows de la
Société Centrale d'Hypothèques et
de Logement (SCHL) et le mythe de
la maison de banlieue au Canada

L' image typique que nous avons de la banlieue pavillonnaire nord-américaine est celle des vastes quartiers d'habitation parsemés de petites maisonnettes toutes semblables, anonymes et alignées à l'infini sur des rues monotones. Au Canada, la responsabilité de la popularité de l'image négative que nous en avons est attribuée à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement (SCHL). Instance suprême en matière d'habitation depuis 1946, la SCHL est principalement connue pour la gestion des politiques hypothécaires canadiennes, mais entre 1946 et 1974, elle a aussi contribué à l'élaboration et à la réalisation de nombreux programmes encourageant la production de logements en tout genre parmi lesquels la maison individuelle de banlieue occupe une place privilégiée. Pendant cette période, près des deux tiers de ses investissements sont allés vers ce type d'habitation. Sur le plan architectural, elle a publié 24 catalogues contenant plus de 600

modèles de maisons, des guides d'accompagnement pour le choix et la disposition de maisons en ensembles urbains, et des codes pour leur construction. Les clients pouvaient choisir l'un de ces modèles, commander les plans d'exécution pour 10 \$, recevoir le prêt hypothécaire, débiter les travaux et obtenir le permis d'occupation, le tout sous la tutelle de la Société. La procédure étant facile, elle aura permis à de nombreuses familles de devenir propriétaire d'une maison de banlieue rapidement et à prix abordable.

Il existe cependant un écart entre la réalité de l'intervention de la SCHL dans les décennies d'après-guerre et le mythe du bungalow de banlieue, qui a toujours été l'objet de critiques de la part de la culture architecturale. Pour mieux comprendre la responsabilité de la SCHL dans la situation des banlieues pavillonnaires canadiennes, nous présenterons d'abord le projet social, urbain et architectural de la Société pour la maison individuelle détachée en propriété privée, principalement théorisé dans les années 50, puis nous examinerons si, à la lumière de ce projet, les critiques qui ont associé l'action de la SCHL à la monotonie des banlieues sont justifiées ou non.

Le projet social : la famille Canada

À son instauration en 1946, la SCHL hérite des petites maisons ouvrières produites durant les années de guerre par la société Wartime Housing Limited (WHL). La grande demande en logement partout au pays incite d'abord la SCHL à transformer les maisons Wartime, initialement conçues pour être temporaires et locatives, en résidences privées permanentes pour les soldats de retour de guerre, puis à lancer un premier concours d'architecture de petites maisons afin d'établir de nouveaux modèles architecturaux appropriés au climat d'optimisme social et économique de la période d'après-guerre [fig. 1]. C'est dans le programme de ce concours que la SCHL présente son projet social en proposant aux architectes canadiens un client fictif qui a des besoins et des exigences auxquels la maison à concevoir doit répondre. Cet occupant-type, c'est « Monsieur Canada ». La SCHL le décrit comme un Canadien dans la mi-trentaine avec une

femme, une fille de cinq ans et un garçon de deux ans. Sa famille et lui vivent présentement dans un logement de haute densité et souhaitent quitter la ville pour la banlieue. Il possède 6 000 \$, un travail stable, il n'a pas encore d'automobile, mais pourrait s'en acheter une. En ce qui a trait à la maison elle-même, Monsieur Canada n'a pas de préférence de style, mais il n'aime pas le « bizarre » ni le « pittoresque¹ ». Du point de vue de la construction, employer des matériaux nouveaux ou traditionnels lui importe peu, tant qu'ils sont fiables et durables. Il veut surtout une maison pratique et commode, bien aérée et illuminée, avec des pièces et des fenêtres les plus grandes possible. Madame Canada, quant à elle, souhaite pouvoir faire ses travaux domestiques et surveiller les enfants simultanément. Elle veut une organisation intérieure qui facilitera ses tâches, les rendra plus agréables et lui générera un maximum de temps libre.

Les architectes participant au concours devaient donc concevoir une maison pour cette famille fictive dont les besoins et les goûts sont supposés refléter l'abondance et la sécurité promises par le développement économique d'après-guerre. En offrant l'image de la famille Canada, la SCHL propose aux Canadiens la vision d'un style de vie basé sur l'efficacité, l'économie et le confort modernes. Pour la Société, cette famille est le client idéal représentant la classe moyenne rationnelle intégrée à la vie de banlieue nord-américaine et le modèle social auquel toutes les jeunes familles canadiennes peuvent aspirer.

Le projet urbain : une banlieue-jardin à l'ère de l'automobile

Le projet urbain de la SCHL est présenté dans l'ouvrage *Housing Design* publié en deux volets en 1952 et 1953. On y voit que la

1. *67 Homes for Canadians. Attractive House Plans Designed Especially for Canadian Requirements Including Prize Winners of the Canadian Small House Competition*, Ottawa, CMHC, 1947, p. 74.

maison individuelle est conçue pour faire partie d'un système urbain complet, représentant les idéaux de banlieue-jardin états-unienne moderne dont la ville de Radburn au New Jersey, créée en 1928-1929 par Clarence Stein et Henry Wright, est l'emblème paradigmatique [fig. 2]. Radburn est basée sur le modèle de la cité-jardin ferroviaire britannique élaborée par Ebenezer Howard, mais la ville est conçue pour l'automobile, l'électricité et les télécommunications modernes. À Radburn, les zones industrielles sont situées à distance des zones résidentielles et chacune de ces zones est desservie par un système routier spécialisé et hiérarchisé. À partir des zones résidentielles bâties sur des rues en impasse (pour ralentir la circulation automobile et protéger les résidents), la zone industrielle et les centres commerciaux à grande surface sont accessibles en auto, alors que les écoles primaires, les petits commerces de quartier et les nombreux espaces verts aménagés à des fins récréatives sont accessibles à pied. La banlieue canadienne d'après-guerre telle qu'elle est théorisée par la SCHL suit l'exemple de Radburn avec son zonage fonctionnel, son système de rues, ses espaces verts, ses commerces et ses institutions situées à proximité des zones d'habitation. La maison individuelle n'occupe qu'une partie de ce schème urbain, mais sa position est centrale en ceci qu'elle est pour la SCHL l'unité de base à partir de laquelle le système suburbain, qui fait l'objet d'une planification totale, est développé.

Selon la SCHL, la maison ne peut être considérée isolément du monde dans lequel elle s'inscrit, et une partie importante de ses publications didactiques est consacrée à l'image projetée par la maison comme partie d'un ensemble résidentiel cohérent. Lorsqu'elle publie en 1954 son ouvrage intitulé *Principes pour le groupement de petites maisons* [fig. 3], la SCHL réfère au modèle de l'impasse observé à Radburn et incite les architectes / planificateurs canadiens à créer des groupes d'habitations diversifiés mais ordonnés. Elle suggère à cet effet qu'un groupement sera harmonieux si les maisons voisines emploient les mêmes matériaux de revêtement extérieur et les mêmes fenêtres [fig. 4] et si l'on crée une continuité entre les

gabarits et les lignes de toiture de chaque unité [fig. 5]. Pour la SCHL, l'harmonisation des modèles entre eux est un aspect essentiel de la planification des ensembles, car si un groupe contient des maisons toutes différentes, il sera jugé comme étant « désordonné », et s'il contient des maisons toutes identiques, il sera plus économique, mais monotone, et la monotonie est justement ce que la planification d'ensembles, promue par la SCHL, veut éviter.

Le projet architectural : une maison fonctionnaliste pour une nouvelle classe moyenne

Le modèle de Radburn fait aussi la promotion d'une architecture conservatrice (surtout de style colonial, néo-Tudor ou néo-Georgien) en vue de préserver les valeurs familiales états-uniennes traditionnelles. La SCHL adopte cette attitude concernant la construction et l'esthétique de sa maison, mais elle l'adapte au contexte canadien. Dans ses codes de construction, elle encourage l'usage des méthodes les plus communes en Amérique du Nord, soit la construction à ossature de bois à plate-forme ou à claire-voie (*balloon frame*) en 2"x4" et contreplaqué [fig. 6], et dans ses catalogues de modèles des années 50, elle favorise l'architecture de style « néo-vernaculaire canadien », c'est-à-dire une maison d'apparence conservatrice sur plan simple, rectangulaire ou carré, avec toiture à deux ou à quatre versants. Par contre, la maison de la SCHL est plus novatrice du point de vue de l'aménagement intérieur par son programme articulé autour des principes de zonage modernes. Ce programme est contenu dans la publication *Choosing a House Design* de 1956 [fig. 7], un guide didactique qui vise à indiquer aux futures « familles Canada » les caractéristiques d'une maison moderne et à les guider dans le choix de leur future résidence.

La publication indique que les composantes élémentaires d'un plan de maison sont au nombre de trois : la zone de séjour (le vivoir), la zone de travail (la cuisine) et la zone de repos (les chambres à coucher) [fig. 8]. Ces zones doivent être planifiées de

manière à pouvoir passer d'un espace à un autre, sans passer par le troisième. Il est par exemple inacceptable pour la SCHL de passer par le corridor de chambres pour se rendre de la cuisine au vivoir. La publication contient également une description du mobilier et des activités « normales » qui sont associées à chacune des pièces de la maison. Par exemple, elle indique que le vivoir devrait normalement contenir un canapé rembourré, deux chaises longues, deux chaises volantes, une table à café, une table de bout, un appareil à haute-fidélité, un téléviseur, un pupitre, une lampe sur pied et une bibliothèque. Les activités qui devraient s'y dérouler sont : les ébats des enfants, l'amusement des adultes, les réceptions, l'écriture, la lecture, la couture, la détente, l'écoute de la télévision et le ménage. Des principes similaires s'appliquent aux espaces de vie extérieurs comme la cour arrière, où la SCHL recommande l'aménagement d'un potager et la plantation d'arbres et d'arbustes en fonction des fleurs et des fruits qu'ils produisent et des zones d'ombre qu'ils permettent de créer.

Le modèle de maison # 231 de 1954 [fig. 9], un bungalow (type plain-pied) à long pan de style « néo-vernaculaire canadien », offre un bon exemple d'application de ces principes. Son plan allongé est constitué de deux rectangles juxtaposés et légèrement décalés, donc deux zones de même dimension. La zone saillante en façade est publique et elle contient le vivoir à l'avant et la salle à manger et la cuisine à l'arrière. La zone en retrait est privée et contient pour sa part trois chambres à coucher et une salle de bain. La maison possède également deux entrées : la première est située en façade et elle est publique. Les visiteurs admis par cette porte passent par le vestibule, puis le hall, pour arriver à une intersection où ils trouvent le vivoir à droite et le corridor de chambres à gauche. La seconde entrée, destinée à la famille, est située sur le flan droit de la maison, lieu de la cour automobile. Cette entrée est bordée par l'escalier donnant accès au sous-sol, qui est un espace neutre, au contraire de la cuisine et du vivoir qui sont des espaces sexués.

Dans la maison de la SCHL, la cuisine, la salle à dîner et la salle de lavage appartiennent à la femme-ménagère. Pour elle, la maison

est un lieu de travail : elle cuisine, lave, fait les comptes, s'occupe du bébé et assure le service lorsqu'il y a des invités. Si les enfants jouent dans la cour arrière, la mère de famille peut les surveiller par la fenêtre située au-dessus de l'évier de la cuisine tout en poursuivant ses occupations. La proximité physique des pièces féminines, l'organisation fonctionnelle des espaces de travail et la mécanisation des tâches domestiques ont pour but d'accélérer son travail en vue de lui accorder un maximum de temps libre. L'homme-pourvoyeur, quant à lui, possède le vivoir et la cour automobile. Contrairement à la ville qui est son espace de travail, la maison est pour lui un lieu de repos : c'est l'endroit où il peut lire, manger, boire, fumer et dormir.

La maison de la SCHL instaure ainsi, par son programme, une relation fonctionnelle entre ses occupants (selon leur âge et leur sexe) et ses espaces domestiques (selon leur fonction, les objets qui s'y retrouvent et les activités qui s'y déroulent) qui reflète de façon symbolique le système urbain (lui aussi zoné, hiérarchisé et sexué) dans lequel elle s'inscrit.

L'analyse de ces publications permet de comprendre le projet que la SCHL théorise dans les années 50, lequel tient autant de la planification urbaine que du programme idéologique. Sa maison, traditionnelle dans ses formes et moderne dans sa programmation, accommode le style de vie de la famille nucléaire vivant à l'ère du fonctionnalisme tout en étant le cœur symbolique d'un système urbain aux allures de banlieue-jardin états-unienne, qui n'encourage pas la monotonie, mais vise plutôt l'harmonie, la diversité et l'ordre, la variété et l'économie. C'est cette image de la maison individuelle comme symbole de la vie de banlieue nord-américaine que la Société cherchait à populariser auprès des familles canadiennes dans les décennies d'après-guerre.

Le bungalow entre mythe et réalité

La contribution de la SCHL à la maison de banlieue semble avoir été mal assimilée par la critique architecturale canadienne.

Indépendamment des aspects positifs de la procédure mise en place pour l'accession à la propriété privée, l'histoire de l'architecture canadienne a établi un rapport direct entre l'image négative des banlieues pavillonnaires et les actions de la SCHL dans les décennies d'après-guerre.

Cette critique débute au tournant des années 60, au moment où l'Institut Royal d'Architecture du Canada (IRAC) publie un rapport d'enquête sur les conditions de l'habitation au pays. Première évaluation de la question depuis 1945, le rapport indique qu'il n'existe vraisemblablement qu'une seule solution pour les ménages canadiens en recherche d'un nouveau foyer : le bungalow de banlieue². En 1960, le bungalow à long pan a effectivement fait sa marque à la SCHL; il est le type le plus publié dans ses catalogues et l'image de la maison typique autour de laquelle la Société a développé son projet urbain. Cependant, l'IRAC poursuit son évaluation en attribuant à la SCHL, en raison de son pouvoir économique et de sa capacité de légiférer, la responsabilité de « l'apparence répétitive et de l'homogénéité sociale des banlieues³ ». L'IRAC n'a pas complètement tort lorsqu'elle identifie le pouvoir normatif de la Société comme l'une des sources de la monotonie des banlieues canadiennes, mais elle surestime le contrôle esthétique de la SCHL sur les maisons, lequel ne repose pas sur des lois, mais sur des recommandations qui n'obligent à rien, sinon qu'à l'implication des architectes, des planificateurs et des municipalités dans le processus de planification des ensembles. Ces derniers doivent partager la responsabilité attribuée à la SCHL, car ce sont eux qui doivent varier les composantes architecturales afin d'assurer l'intégration harmonieuse du projet à l'environnement.

Dans les années 70, ce n'est plus uniquement la monotonie des ensembles qui est critiquée, mais les racines britanniques et états-

2. IRAC (Maurice Payette, président), « Rapport du Comité d'enquête sur les conditions de l'habitation de l'Institut Royal d'Architecture du Canada, Ottawa », *Journal de l'IRAC*, vol. 37, n° 5, mai 1960, p. 189.

3. *Ibid.*, p. 164.

uniennes de la maison promue par la SCHL et les conséquences de cette intervention sur le paysage architectural québécois. Par exemple, pour Melvin Charney, l'intervention centralisée du gouvernement fédéral est une action impérialiste et étrangère à la réalité québécoise en ce qu'elle produit une architecture élitiste, « limitée par un préjugé esthétique et une idéologie institutionnelle » à distance des « besoins réels des gens⁴ ». La critique de Michel Lessard et Huguette Marquis suit celle de Charney lorsqu'ils affirment que les plans de maison diffusés par la Société « vont dépersonnaliser le paysage architectural québécois, dépersonnaliser aussi celui qui habite de tels modèles, pour en faire un bon Nord-Américain moyen intégré et fonctionnant dans un cadre précis⁵ ». Pour ces auteurs, l'intention derrière le projet de la SCHL est louable, mais ils critiquent le fait que ce projet inscrive la masse d'acheteurs dans un cadre nord-américain de développement socio-économique. La maison de la SCHL est une maison de consommation, et la critique de la SCHL est une critique des forces qui ont transformé la société québécoise en société de consommation. Cependant, ils distinguent mal les responsabilités de la SCHL des forces qui contribuent à cette homogénéisation sociale et architecturale. Ces auteurs ont observé les banlieues québécoises homogènes et ils ont supposé qu'elles étaient le résultat direct du pouvoir normatif de la SCHL. Ce faisant, ils ont créé un rapport de cause à effet entre normalisation et homogénéisation.

Les années 80 se caractérisent par un changement d'attitude dans la mesure où certains auteurs s'approprient les recherches antérieures sur l'intervention du gouvernement fédéral canadien dans le domaine de l'habitation et amplifient leurs critiques sans justifier la sévérité avec laquelle ils abordent le sujet. C'est ce qui se

4. Melvin Charney, « Pour une définition de l'architecture au Québec », *Architecture et urbanisme au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1971, p. 36-37.

5. Michel Lessard et Huguette Marquis, *L'encyclopédie de la maison québécoise. Trois siècles d'habitation*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, p. 441-442.

dégage de la critique d'André Robitaille qui s'appuie sur les textes de Charney et de Lessard et Marquis pour affirmer qu'à partir de 1946,

la SCHL eut [...] le loisir d'imposer ces monotones villes-dortoirs, toutes remplies uniformément d'anonymes maisonnettes avec leurs jardins individuels, la pelouse à partir de larges rues, deux cours latérales inutiles et l'auto indispensable à côté; à l'intérieur, le plan nord-américain du vivoir où l'on regarde la télé le soir, la cuisinette où l'on cuisine le moins possible; une bonne cave où l'on peut ajouter des chambres insalubres; construction légère (heureusement) en *balloon frame*, nous venant directement des États-Unis et fournies avec l'entrepreneur, l'inspecteur et le financement⁶.

C'est également ce qui ressort de la critique de Claude Bergeron qui cite notamment le rapport de l'IRAC et affirme que, dans les décennies d'après-guerre, la promotion de la maison unifamiliale de banlieue et du style de vie individualiste et matérialiste des banlieusards était le mandat de la SCHL :

La liberté du transport individuel, les divertissements au foyer, comme la télévision, le barbecue et la piscine dans sa cour privée, sont autant d'aspects du confort moderne qui incitent l'individu à ne s'intéresser qu'à ce qu'il possède. La perspective de tout ce bien-être matériel, que se chargeaient de faire miroiter les entreprises commerciales par l'intermédiaire des médias de communication toujours plus efficaces, ne pouvait que faire apparaître la propriété privée à la banlieue comme un idéal de vie, un idéal qui devenait toujours à la portée d'un plus grand nombre. En effet, la SCHL s'était donnée pour mission de faire que ce beau rêve devienne une réalité pour la majorité des Canadiens⁷.

Robitaille et Bergeron sont parmi les premiers à associer l'intervention de la SCHL au stéréotype de la vie en banlieue. Ils ne font pas erreur

6. André Robitaille, « Retrouver notre maison des hommes. La condition de l'habitation au Québec depuis 1608 », *Architectures : la culture de l'espace*, Québec et Montréal, IQRC et Leméac, 1983, p. 38.

7. Claude Bergeron, *Architecture du XX^e siècle au Québec*, Québec, Méridien et Musée de la civilisation, 1989, p. 162.

dans leur description du stéréotype, mais ils sautent immédiatement aux conclusions à propos de la SCHL sans accompagner leur critique d'une recherche conséquente. Si on néglige d'entreprendre cette recherche et qu'on s'en tient à une analyse superficielle, la SCHL devient un homme de paille, le lecteur oublie l'architecture de la maison de banlieue et il n'en retient que le mythe.

Ce n'est que dans les années 90 et 2000, avec les travaux de Luc Noppen et Lucie K. Morisset notamment, que l'opinion sur la maison de banlieue change en étant désormais observée du point de vue de l'appropriation et du patrimoine. Dans l'article en deux parties intitulé « Le bungalow québécois, monument vernaculaire⁸ », les auteurs démontrent comment le bungalow, une forme d'habitation d'origine britannique et états-unienne, est devenu typiquement québécois grâce aux efforts promotionnels des contracteurs, aux pratiques constructives locales et aux usages sociaux d'ici. Il s'agit d'un changement de point de vue sur la maison, car entre 1945 et 1990, son appréciation a été plutôt négative. Cependant, la SCHL ne connaît pas ce sursis. Dans leur article, les auteurs reconnaissent que la Société a été un acteur prééminent dans la métamorphose du paysage canadien dans les décennies d'après-guerre, mais l'image qu'ils en donnent est toujours celle d'une agence qui encourageait la monotonie des banlieues. Selon eux, le discours des contracteurs en faveur de la différence et de la variété au début des années 60 se faisait « au contraire des recommandations de la SCHL et des chroniqueurs de revues en faveur d'une esthétique uniformisée des ensembles d'habitations⁹ ».

Ces interprétations négatives donnent une image monolithique du rôle joué par la SCHL dans la conception de la maison individuelle,

8. Lucie K. Morisset et Luc Noppen, « Le bungalow québécois, monument vernaculaire. La naissance d'un nouveau type », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 48, n° 133, avril 2004, p. 7-32; « Le bungalow québécois, monument vernaculaire. De l'espace urbain à l'identité domestique », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 48, n° 134, septembre 2004, p. 127-154.

9. *Ibid.*, p. 131.

car en associant son intervention à la monotonie des banlieues, les auteurs lui attribuent des intentions qu'elle n'a jamais eues. La Société a bel et bien mis en place un programme pour la maison individuelle dans les décennies d'après-guerre, mais son action s'est limitée au domaine de la théorie. Chaque chantier aura nécessité l'implication d'autres acteurs, et si ses principes de groupement avaient été suivis, les banlieues pavillonnaires canadiennes ne seraient pas décriées comme étant monotones et homogènes.

La SCHL et l'*American Dream* au Canada

Selon Roland Barthes, « le mythe est un système idéographique pur, où les formes sont [...] motivées par le concept qu'elles représentent, sans cependant, et de loin, en recouvrir la totalité représentative¹⁰ ». Publié en 1956, l'ouvrage *Mythologies* est tout à fait contemporain de l'intervention de la SCHL dans le domaine de l'habitation au Canada et il offre une excellente grille de lecture pour analyser et comprendre les différents niveaux de signification du projet de la Société. Dans les années 50, la SCHL a effectivement contribué au mythe de la maison individuelle de banlieue en tentant de la faire passer pour le type de logement « normal » pour élever une famille après la guerre. Cet idéal était cependant une construction idéologique qui visait à intégrer les familles canadiennes à la vie de banlieue et à la société de consommation nord-américaine.

Le projet de la banlieue-jardin non monotone de la SCHL a échoué, mais son programme domestique pour le bungalow de banlieue et le mythe qui l'accompagne semblent avoir trouvé preneurs puisque l'image de la maison individuelle véhiculée par la Société dans les années 50 est encore prédominante aujourd'hui : le bungalow à long pan apparaît comme étant la forme d'habitation typique des banlieues québécoises et la perspective de la famille nucléaire vivant en banlieue est encore un modèle privilégié par de nombreux jeunes

10. Roland Barthes, « Le mythe aujourd'hui », *Mythologies*, Paris, Seuil, coll. « Points Essais », 1956, p. 200.

couples. Le modèle appartient aux générations précédentes, mais la maison est encore perçue comme un rêve et un symbole de réussite sociale, un investissement et une responsabilité. Elle est toujours construite en 2"x4" (ou en 2"x6" pour davantage d'isolation) avec ses espaces zonés et ses circulations hiérarchisées. Elle demeure associée à l'automobile et au mode de vie banlieusard : la clôture, le gazon, le BBQ, le garage et la piscine font toujours partie de l'imaginaire collectif des banlieues pavillonnaires. La SCHL n'est pas responsable de la popularité que connaît encore aujourd'hui le mode de vie inspiré par le bungalow de banlieue, mais elle a participé à en créer les prémisses.

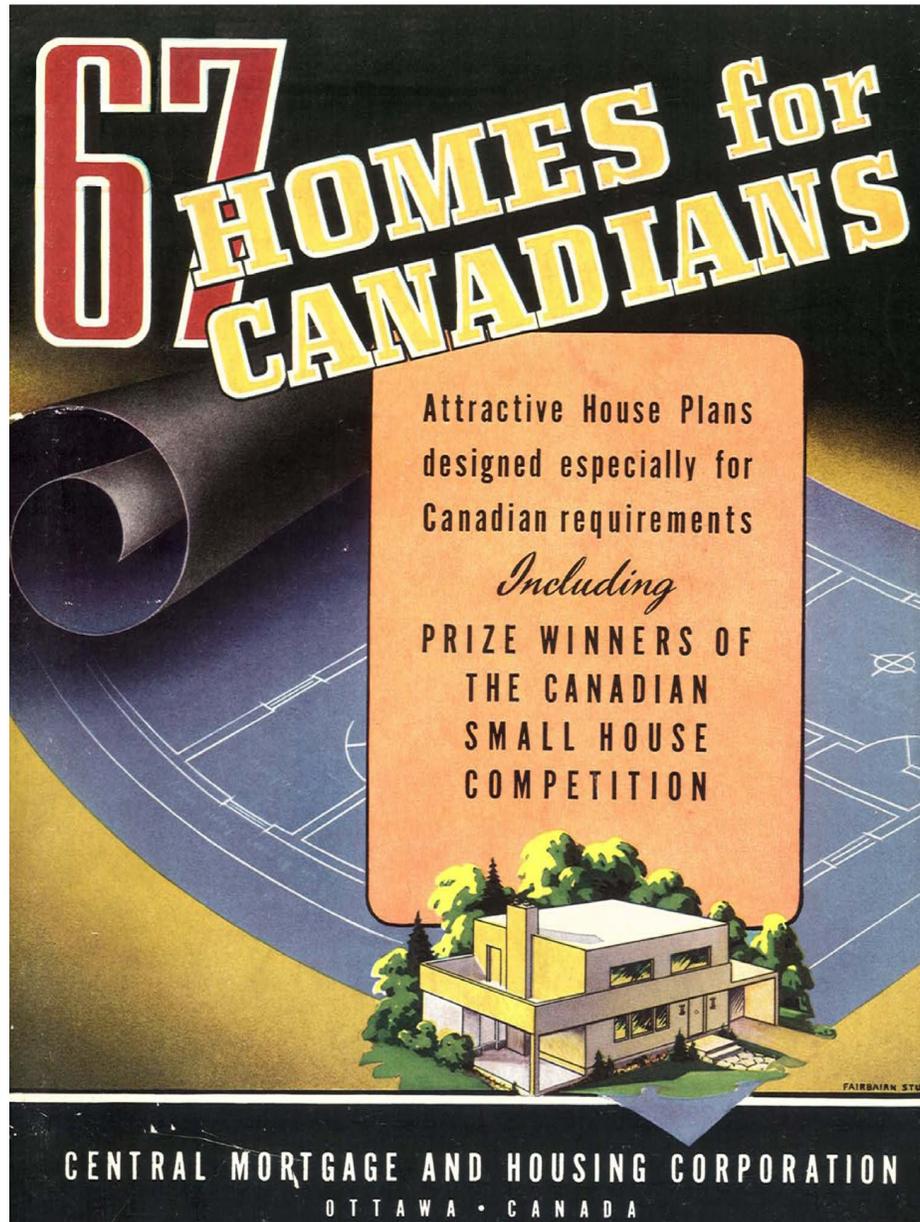
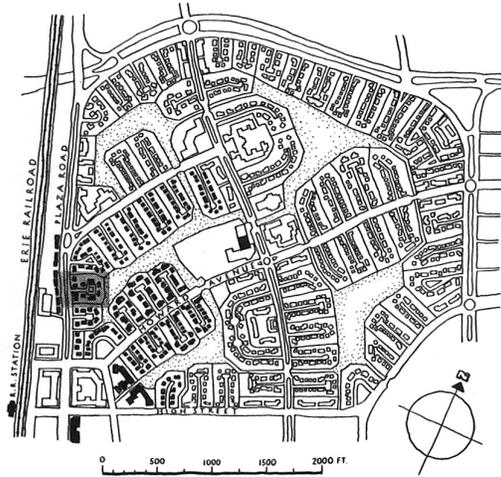


Fig. 1 : Page couverture de *Prize-winning Designs of Canadian Small House Competition*. Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). *Prize-winning Designs of Canadian Small House Competition*, 1947. Tous droits réservés. Reproduit avec le consentement de la SCHL. Il est strictement interdit de reproduire ou d'utiliser ce matériel à d'autres fins que celles autorisées.

RADBURN

Separation of Pedestrians



Radburn is the North American prototype demonstrating the superblock with interior park system and exterior traffic streets. Houses are grouped around a series of service streets, the houses being fronted towards the interior park and its circulating foot-paths which give direct pedestrian access to school and shops. The project was begun in 1929 and economic depression prevented its completion. The portion that was built has, however, been sufficient to validate the planning principles advocated by its designers, Clarence Stein and Henry Wright. These principles are now reflected in a number of Canadian sub-divisions.

and Vehicles

RADBURN, N.J.

A typical dead-end street showing vehicular access to houses and separation of pedestrian routes. Garages are built into semi-detached houses, kitchens adjoin service access, living-rooms face gardens and park areas. (Ground floor plans are shown on right side of plan, bedroom floor plans on left side). The Radburn type of site-plan requires individual house plans designed to fit these special conditions.

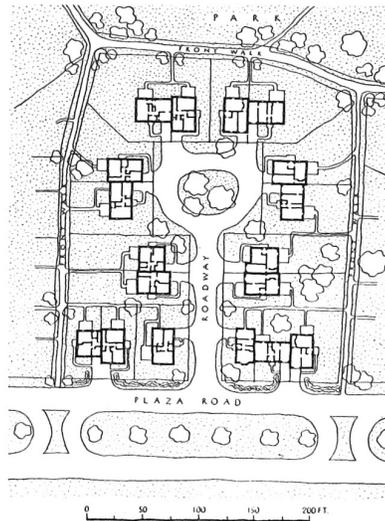


Fig. 2 : Diagrammes de la ville de Radburn, New Jersey. Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). *Housing Design : Part 1*, 1952, p. 4-5. Tous droits réservés. Reproduit avec le consentement de la SCHL. Il est strictement interdit de reproduire ou d'utiliser ce matériel à d'autres fins que celles autorisées.

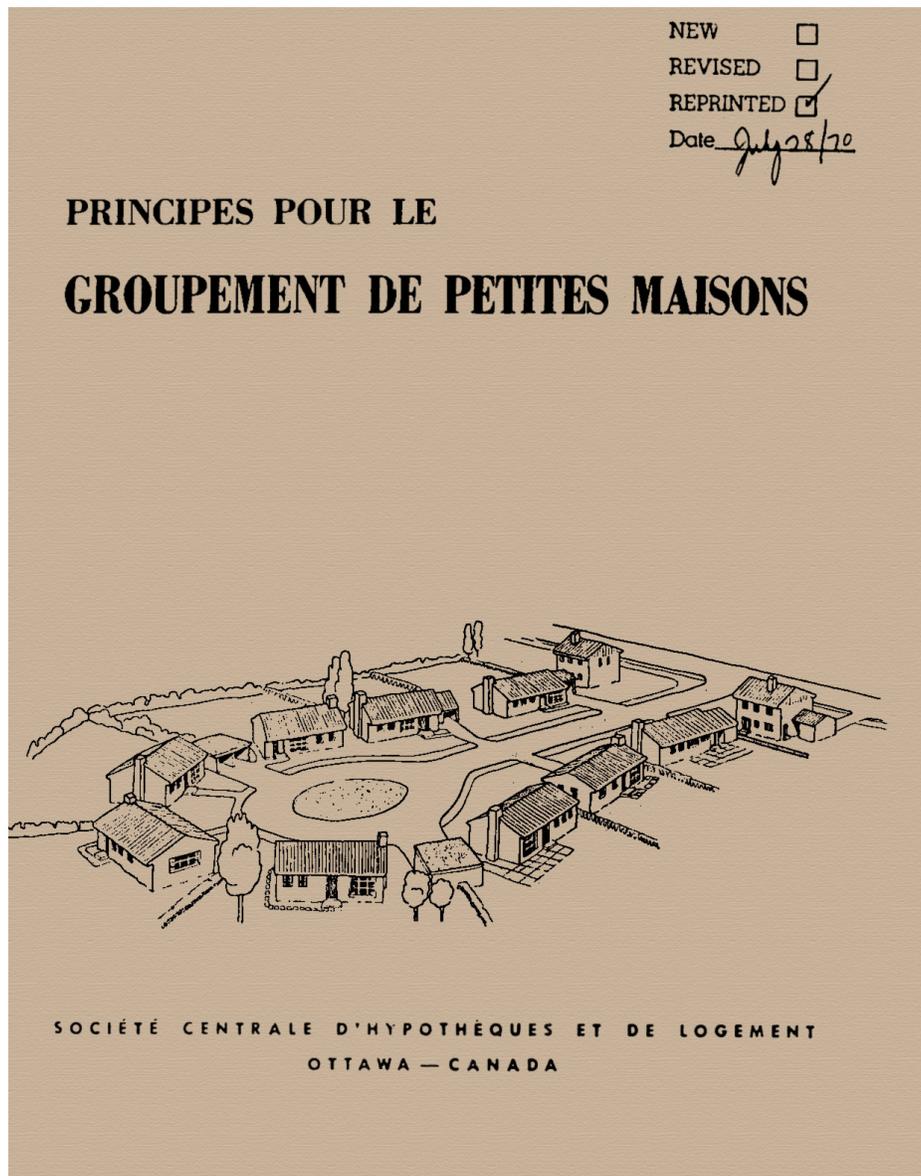


Fig. 3 : Page couverture de *Principes pour le groupement de petites maisons*. Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). *Principes pour le groupement de petites maisons*, 1954. Tous droits réservés. Reproduit avec le consentement de la SCHL. Il est strictement interdit de reproduire ou d'utiliser ce matériel à d'autres fins que celles autorisées.

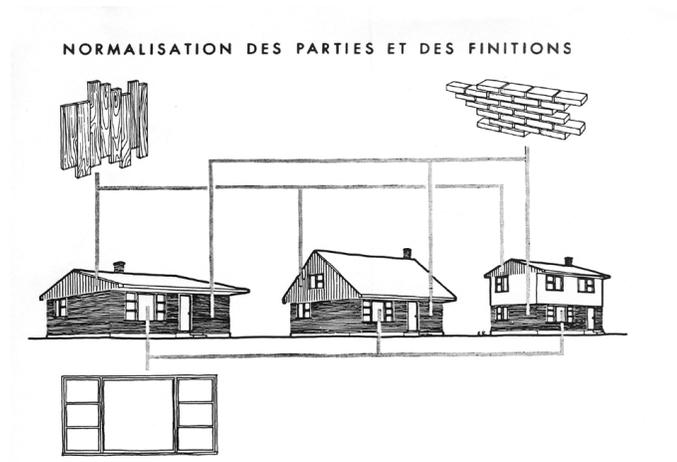


Fig. 4 : Diagramme représentant la normalisation des parties et des finitions de *Principes pour le groupement de petites maisons*. Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). *Principes pour le groupement de petites maisons*, 1954, p. 17. Tous droits réservés. Reproduit avec le consentement de la SCHL. Il est strictement interdit de reproduire ou d'utiliser ce matériel à d'autres fins que celles autorisées.

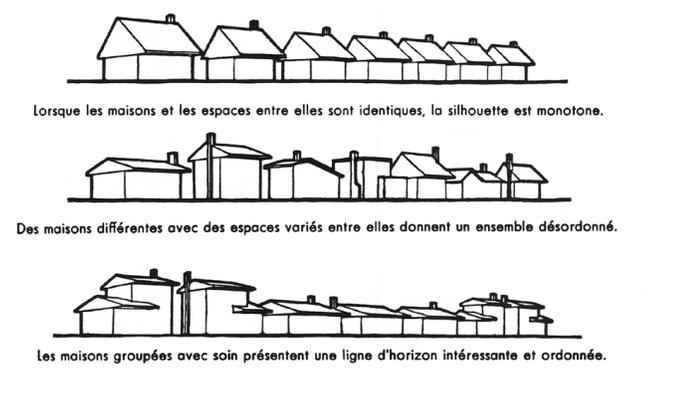


Fig. 5 : Diagramme représentant la normalisation par gabarits et lignes de toiture de *Principes pour le groupement de petites maisons*. Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). *Principes pour le groupement de petites maisons*, 1954, p. 45. Tous droits réservés. Reproduit avec le consentement de la SCHL. Il est strictement interdit de reproduire ou d'utiliser ce matériel à d'autres fins que celles autorisées.

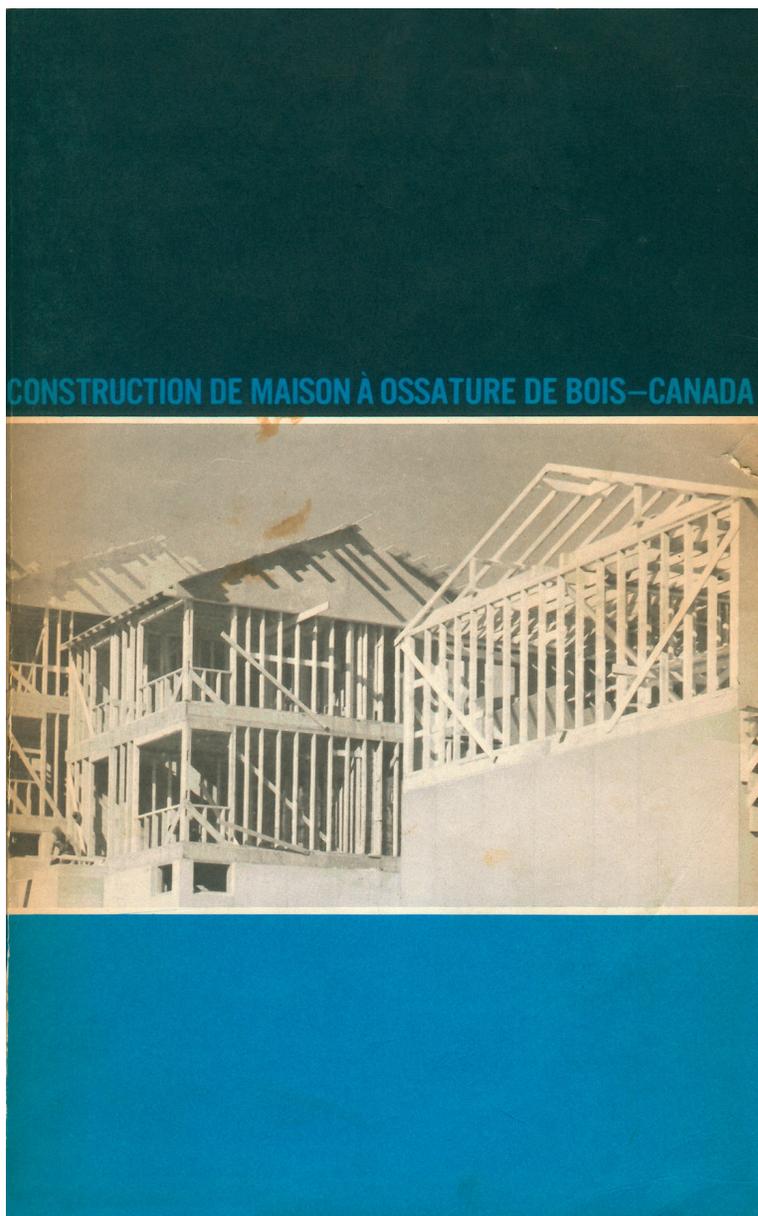


Fig. 6 : Page couverture de *Construction de maison à ossature de bois — Canada*. Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). *Construction de maison à ossature de bois — Canada*, 1975. Tous droits réservés. Reproduit avec le consentement de la SCHL. Il est strictement interdit de reproduire ou d'utiliser ce matériel à d'autres fins que celles autorisées.

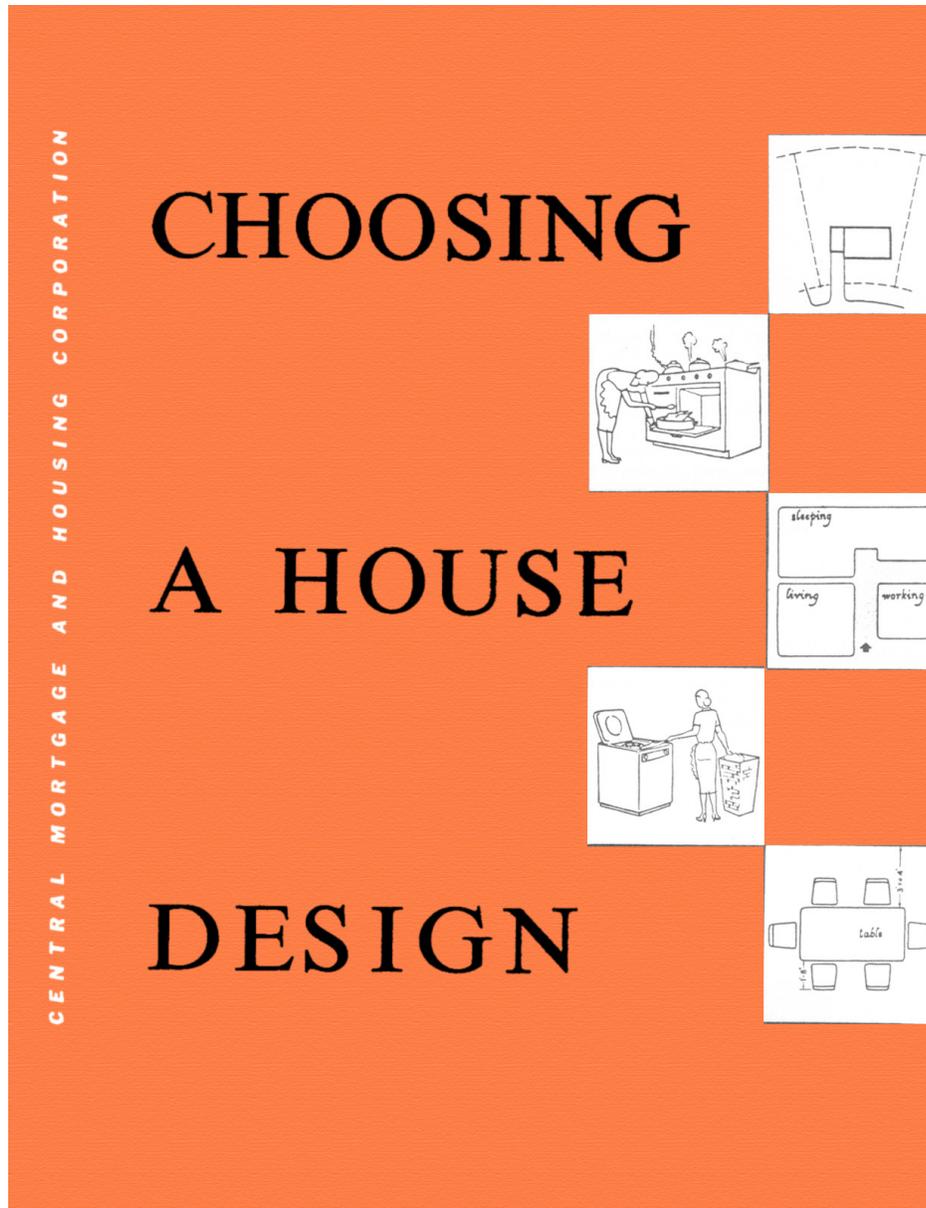


Fig. 7 : Page couverture de *Choosing a House Design*. Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). *Choosing a House Design*, 1956. Tous droits réservés. Reproduit avec le consentement de la SCHL. Il est strictement interdit de reproduire ou d'utiliser ce matériel à d'autres fins que celles autorisées.

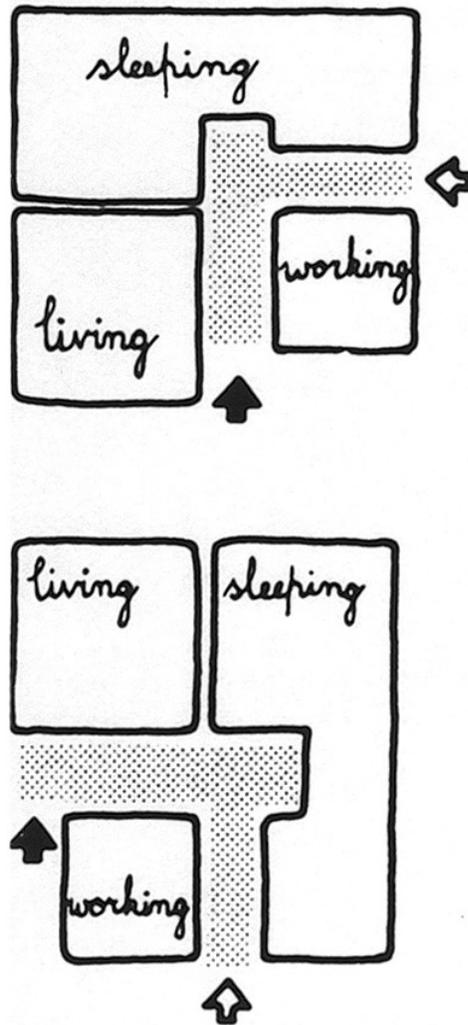
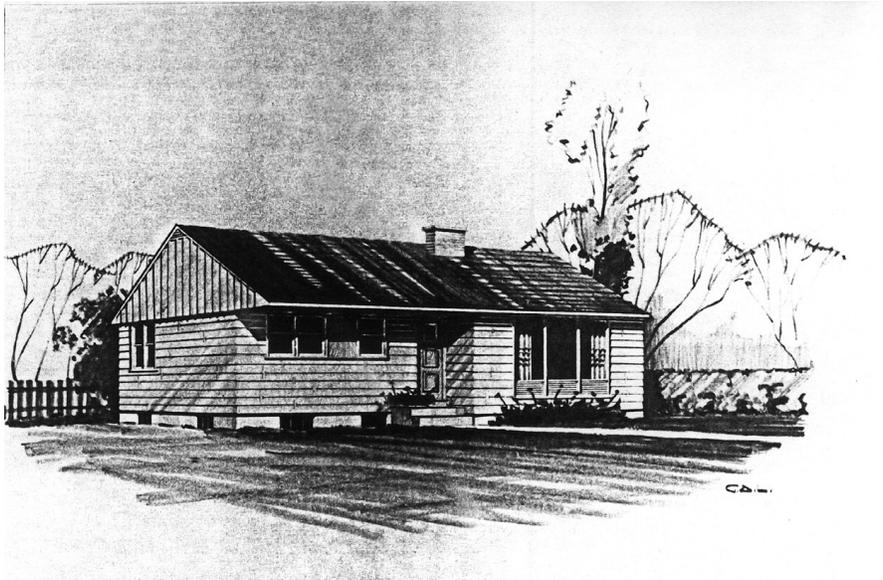


Fig. 8 : Diagramme représentant les trois zones de la maison de *Choosing a House Design*. Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). *Choosing a House Design*, 1956, p. 10. Tous droits réservés. Reproduit avec le consentement de la SCHL. Il est strictement interdit de reproduire ou d'utiliser ce matériel à d'autres fins que celles autorisées.



architect: CENTRAL MORTGAGE & HOUSING CORPORATION

DESIGN 231

floor area:
1,012 SQUARE FEET

cubic contents:
20,240 CUBIC FEET

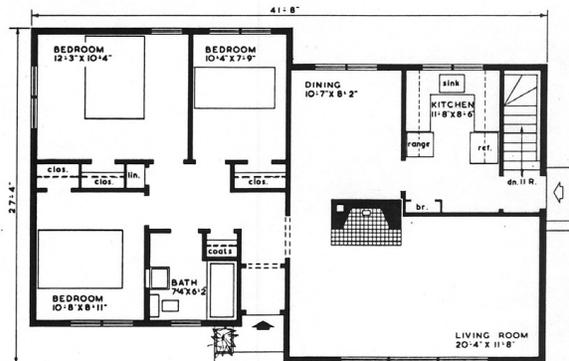


Fig. 9 : Modèle 231 par la SCHL de *Small House Designs : Bungalows and Split-level Houses*. Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). *Small House Designs : Bungalows and Split-level Houses*, 1954, p. 38. Tous droits réservés. Reproduit avec le consentement de la SCHL. Il est strictement interdit de reproduire ou d'utiliser ce matériel à d'autres fins que celles autorisées.